



© Shutterstock

Pour les 20 ans
de la loi de 2014

PAGE 3

« Accélérer »
avec HEC

PAGE 4

Un fonds
pour la santé
mentale des
entrepreneurs

PAGE 5

L'épargne solidaire, un beau présent, un bel avenir

« Les encours de l'épargne solidaire en France ont augmenté de 15 %, dépassant ainsi le cap symbolique des 30 milliards d'euros ». Telle est l'information phare donnée par Patrick Sapy, directeur général de Fair, « le collectif des acteurs de la finance à impact social en France », présentant la 22^e édition du baromètre de la finance solidaire Fair-La Croix.

Ce baromètre, publié le 19 juin, confirme que l'épargne solidaire continue sa progression^[1] et atteint un encours global de 30,24 milliards d'euros au 31 décembre 2023, soit une augmentation de près de 4 milliards d'euros par rapport à 2022; entre 2021 et 2022, cet encours n'avait augmenté que de 1,8 milliard d'euros (voir *La Lettre* n° 1804). L'année 2023 connaît donc la troisième meilleure collecte d'épargne solidaire en valeur absolue; seules les années 2020 (un peu plus de 4 milliards) et 2021 (5,1 milliards) avaient été meilleures. Un élément contribue à la hausse de la collecte, explique Patrick Sapy: « *L'effet de marché, très porteur en 2023, et qui a pesé pour plus de la moitié de la hausse* ». Il juge, également, que cela vient

© M. Struys Photography



Patrick Sapy,
directeur général
de Fair.

« confirmer l'intérêt des Français pour la finance solidaire ». Ce type d'épargne représente aujourd'hui 0,50 % de l'épargne financière des Français, contre 0,45 % en 2022.

Rappelons, au passage, qu'en 2019, l'encours de l'épargne solidaire était de 15,3 milliards d'euros. La croissance de cet encours a donc été, en 4 ans, de 14,9 milliards d'euros.

Les sources de l'épargne solidaire

Le baromètre étudie l'ensemble des produits d'épargne solidaire en France, dont les produits labellisés Finansol (une épargne directement investie dans des

entreprises à finalité sociale ou sur des produits financiers, eux-mêmes investis dans des projets à forte utilité sociale et environnementale).

Ce type d'épargne provient de trois canaux distincts, tous à la hausse: l'épargne salariale solidaire, en hausse de 17,6 % (contre 8,5 % en 2022), soit une croissance de 2,7 milliards d'euros, effet de marché inclus; ce qui donne un encours de 18 milliards, « presque 10 % [9,5 % exactement] de l'épargne salariale nationale totale », souligne Patrick Sapy. Il explique aussi ce bon résultat par le fait que les « entreprises ont enregistré de très bons résultats en 2022, provoquant des versements conséquents en participation et intéressement en 2023. L'épargne salariale solidaire en a bénéficié ».

...

••• L'épargne bancaire solidaire, la 2^e source de cette épargne, est distribuée par des banques et des mutuelles d'assurance. Il présente, pour sa part, un encours de 11,1 milliards (en hausse de 11 %) et a donc augmenté, durant l'année, de 1,1 milliard, là aussi effet de marché inclus.

Enfin, le financement direct des entreprises solidaires (il s'agit de coopératives, d'associations, d'entreprises agréées Esus, qui ouvrent leur capital au grand public) a créé un encours de 1,1 milliard d'euros (en hausse de 10,8 %), avec une collecte de 106 millions. Cette « hausse est portée par la collecte de plusieurs acteurs dynamiques, comme Habitat & Humanisme ou encore Terre de Liens » précise le directeur général de Fair.

Ce qui est investi en « solidaire »

Selon le canal d'épargne, le montant des sommes réellement investies dans des « entreprises solidaires » varie.

Quand l'épargnant investit directement dans l'entreprise, c'est bien sûr 100 % de cet argent qui entre au capital de la société. Si cette épargne passe par une banque ou une mutuelle d'assurance, 5 à 10 % financent des projets d'utilité sociale et environnementale.

Enfin, quand il s'agit d'épargne salariale, 5 % sont placés en « solidaire ».

Dans ces deux derniers cas, le reste est placé sur le marché mais Fair s'assure que cela ne soit pas investi dans des entreprises dont l'activité et la façon d'opérer contrediraient la philosophie de la finance solidaire.

Enfin, l'épargnant peut choisir des « produits de partage » : 25 % (ou plus) de l'intérêt généré est versé sous forme de dons à une association. Fair, via son label Finansol, a sélectionné plus de 187 produits d'épargne qui correspondent à ces critères.

À quoi servent ces investissements

Au final, le stock de financement placé dans des entreprises solidaires était, au 31 décembre, de 3,8 milliards d'euros et, en 2023, 681 millions d'euros ont été

fair.

Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler

L'association Fair œuvre depuis près de 30 ans à la promotion d'une finance solidaire en mobilisant les épargnants individuels et les investisseurs institutionnels.

Fair réunit plus de 140 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, ONG, grandes écoles, personnalités engagées, et porte le label , qui garantit la nature solidaire des produits d'épargne labellisés, ainsi que la transparence de l'information. 187 produits sont aujourd'hui labellisés Finansol.



© DR

Thierry Sibieude, président de Fair.

Le conseil d'administration de Fair a élu, le 16 mai, Thierry Sibieude comme président, qui succède ainsi à Frédéric Tiberghien; lequel occupait ce poste depuis 2013. Thierry Sibieude a travaillé pendant 10 ans en entreprises. Il a ensuite embrassé une carrière académique, débutant à l'Institut Catholique de Paris avant de rejoindre l'Essec en 1996. Quant à la direction générale de Fair, elle est assurée par Patrick Sapy.

investis en soutien de plus de 1 470 projets à impact social ou environnemental : 65 institutions de microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales œuvrant en faveur de l'accès aux biens et services essentiels dans les pays en développement ; 16 000 emplois créés ou consolidés ; 2 100 nouvelles personnes relogées ; 13 000 personnes alimentées en électricité renouvelable ; 2 600 hectares d'agriculture biologique et 180 nouveaux agriculteurs soutenus. En outre, 8,5 millions d'euros de dons ont été versés à des associations,

Trois projets soutenus

Fair et *La Croix* mettent en avant, comme chaque année, trois projets ainsi soutenus. Tout d'abord, parmi ceux financés par l'épargne salariale, c'est l'entreprise Moulinot qui bénéficie de cet éclairage. La société est installée en Île-de-France, en Nouvelle Aquitaine et en Pays de la Loire et propose des solutions de compostage et de production de biogaz pour valoriser les déchets organiques des restaurants, cantines et autres établissements. Moulinot intervient aussi auprès de personnes en situation de fragilité et de difficulté en favorisant l'insertion professionnelle (voir moulinot.fr).

La deuxième entreprise mise en exergue, celle financée via la banque ou l'assurance, est Fermes En Vie (Feve), qui a

créé, en 2021, une « foncière solidaire » afin de faciliter l'installation de la nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices, tout en accélérant la transition agroécologique (voir feve.co).

Enfin, a bénéficié d'épargne en direct via une entreprise solidaire, la société Local en Bocal, une conserverie artisanale bio basée à Avignon. Elle propose une gamme variée de produits comme des soupes, des compotes, des tartinables et des légumes cuisinés, le tout conditionné dans des bouteilles et des bocaux en verre. Un accent particulier est mis sur la qualité des ingrédients, la provenance locale et le respect de l'environnement (voir localenbocal.fr).

Et l'avenir ?

Pour Patrick Sapy, l'avenir de la finance solidaire est assuré : « elle va, pense-t-il, poursuivre sa progression, probablement dans une fourchette entre 15 % et 20 % par an. D'abord parce que les enjeux sociétaux sont forts dans notre pays et que les Français souhaitent y engager durablement leur épargne ; ensuite parce que les labels les sécurisent, et ce d'autant plus que la réglementation devient de plus en plus exigeante en France et en Europe ». Pour lui, en somme, la finance solidaire est « un marché de niche mais très dynamique ». ✖

Jacques des Courtils

^[1] Les données proviennent de Fair, de l'AFG (Association française de gestion financière) pour l'épargne salariale solidaire, de la Banque de France pour le patrimoine des Français et de France Assureurs (la fédération des sociétés d'assurance).

Voir le baromètre sur finance-fair.org

Moulinot
EN VERS ET POUR TOUS

LOCAL EN
BOCAL

feve

Pour les 20 ans de la loi de 2014

Le 16 mai dernier, ESS France publiait, en partenariat avec le Crédit Coopératif, un journal datant de... 2034. Explications.

Dans ce journal, quatre acteurs de l'ESS (CoWork'Hit, Carma Pays de France, Villages Vivants, Toutenvélo) imaginent « le chemin parcouru depuis l'année 2024, et décrivent en quoi leurs actions ont participé à transformer la société ».

Ainsi, CoWork'Hit, qui accompagne « les porteurs de projets apportant des solutions innovantes aux problèmes que rencontrent au quotidien les personnes en situation de handicap », juge que « Désormais, [en 2034], ce secteur économique [celui du handicap] compte des pépites prometteuses et reconnues pour leurs apports au bénéfice de toutes et tous. »

Ainsi également, l'association Carma, qui porte « un projet territorial autour de la transition écologique, qui prend en compte tout à la fois les enjeux

alimentaires, climatiques, sanitaires, sociaux et de biodiversité », explique qu'en 2034, « Goussainville [Val-d'Oise] est devenue le premier Territoire Zéro Précarité Alimentaire ».

De même, La Scic Villages Vivants qui veut « redynamiser les territoires ruraux dans le quart sud-est de la France, via l'implantation de commerces et services de proximité », juge que son action « a permis la revitalisation de 120 villages ruraux devenus des lieux de bien-vivre et de convivialité ». En outre, de 2024 à 2034, la Scic « est passée de 300 à 10 000 sociétaires ».

Quant à la Scop Toutenvélo, elle propose, aujourd'hui, un service de cyclologiste urbaine et développe une activité de construction de remorques et vélos-cargos. Elle imagine que, dans dix ans, « Toutes

les grandes villes françaises et de nombreuses communes de plus petite taille sont dotées de solutions de logistique à vélo »; ce, en particulier, à la suite de « l'intégration de clauses "livraison à vélo" dans les marchés publics en 2024 ».

Téléchargez cette édition spéciale sur lc.cx/sVklhe



233 585 €

À 50 ASSOCIATIONS

Le 4 juin, la Fondation MMA Solidarité a dévoilé la liste des 50 associations lauréates de sa promotion de printemps. Les 233 585 € de subventions ainsi accordés permettront de financer 28 projets dans le domaine du handisport, 14 dans celui de l'aide et de la vie sociale, 6 dans la culture et les loisirs, 2 dans le médical et la rééducation.



La parité dans les réseaux de l'ESS

Le fait que, « dans les réseaux et fédérations de l'ESS », les lieux de pouvoir fonctionnent sur « l'entre-soi [et] des mécanismes informels de cooptation » serait-il un frein à la parité dans ces instances? C'est, en tout cas, ce que montre une enquête réalisée par le projet européen Capse (Collective Action for Parity in the Social Economy). Ce projet « ambitionne de sensibiliser 150 dirigeants (administrateurs et administratrices, directeurs, directrices) des instances de gouvernance de fédérations de l'ESS françaises, belges et espagnoles aux enjeux de l'égalité femmes-hommes ».

Le 24 mai, lors des Rencontres RIUESS (Réseau inter-universitaire de l'ESS), à Metz, les universitaires Francesca Petrella et Nadine Richez-Battesti ont présenté les premiers résultats de l'étude.

Les 41 structures ayant répondu comptent, en majorité, moins de 10 salariés et, en majorité, également, sont sous

statut associatif.

80 % de ces structures ont, au moins, 50 % de salariées femmes. Pour autant, une minorité d'instances (assemblée générale, conseil d'administration, bureau, comité de direction) y est paritaire: seules « 25 % comptent au moins 50 % de femmes ».

Quant à savoir si ces enjeux de parité « ont déjà été abordés dans les instances », 73 % des structures interrogées répondent que « oui » et 16 d'entre elles ont intégré la

question dans les statuts. En ce qui concerne les freins à cette parité, après la pratique, donc, de « l'entre-soi » (22 réponses), viennent le « manque de volontarisme des structures » (15 réponses) puis « une tendance des hommes à ne pas laisser la place » (12 réponses). L'autocensure ou le désintérêt des femmes sont beaucoup moins évoqués (9 et 7 réponses). Selon cette étude, donc, qui sera approfondie et complétée, il reste à faire.



« Accélérer » avec HEC

L'Accélérateur ESS d'HEC Paris « s'adresse aux entrepreneurs de PME de l'ESS désireux de faire changer d'échelle leur entreprise et de démultiplier leur impact social et environnemental ». Appel à candidature.

Ce programme est initié, depuis 2018, par la Région Île-de-France, qui le subventionne à hauteur de 50 %. Le 11 juin, la Région a « renouvelé sa confiance » en cette grande école et un appel à candidatures pour la 7^e promotion a été lancé. L'Accélérateur a déjà permis d'accompagner, durant 24 mois, 71 structures de l'ESS, représentant près de 6 000 emplois dans des domaines tels que l'économie circulaire, l'alimentation responsable et durable, la restauration et gastronomie solidaire, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les tiers-lieux, etc.

L'Accélérateur ESS repose sur trois piliers : du mentorat par des experts HEC avec un diagnostic personnalisé, une feuille

de route, des missions de conseil réalisées par les étudiants de l'école.

Les résultats de la 4^e promotion (2020-2022), la dernière à ce jour à avoir suivi le cycle complet, sont assez parlants : le chiffre d'affaires cumulé des structures de cette promotion a augmenté de 57 % et le nombre d'emplois cumulé a augmenté de 45 % (+ 171 % pour les travailleurs en insertion et + 56 % pour ceux en situation de handicap).

Ce renouvellement de la subvention permettra à HEC Paris de lancer dès octobre une nouvelle promotion et d'accompagner une dizaine de structures supplémentaires dans leur croissance. L'appel à candidature est ouvert depuis le 3 juin et durera jusqu'au 20 septembre. Les entreprises candidates doivent



appartenir à l'ESS, avoir au moins une implantation en Île-de-France, réaliser un chiffre d'affaires en 2023 de plus de 500 000 € et employer plus de 10 salariés ou toucher plus de 10 bénéficiaires.

Voir le site de l'accélérateur sur lc.cx/9y_EYa

LE FOOT ET LE CRÉDIT AGRICOLE

Selon une enquête menée par Ipsos pour le Crédit Agricole (1^{er} ou 2^e coopérative mondiale selon les classements), le « football [est] un vecteur de lien social pour 8 Français sur 10 » ; cela malgré l'image « contrastée » qu'ont les mêmes Français de ce sport (49 % en ont une bonne image, 43 % une mauvaise image). Pour ce qui est du football amateur, près de 8 Français sur 10 pensent que sa pratique permet de rassembler des gens de milieux sociaux différents et, aussi, de différentes cultures et origines.

Ces données ne peuvent que conforter le Crédit Agricole dans le soutien qu'il apporte, depuis 1974, à la Fédération française de football et, plus particulièrement, au renforcement de celui accordé au football amateur.

Voir lc.cx/sqLli-

La culture pour tous

Le Laboratoire des Publics, porté par le secteur Culture du groupe SOS, a pour ambition de favoriser l'accès des publics les plus éloignés de l'offre culturelle à la création, à la pratique artistique et aux œuvres.

Via ce programme, le groupe associatif organise, avec le soutien du Centre national du livre, une nouvelle saison de résidences de bédéistes dans huit de ses centres éducatifs fermés ou renforcés afin de promouvoir la bande dessinée auprès des jeunes placés sous-main de justice. Intégrées dans les programmes éducatifs des centres participants, ces résidences sont l'occasion de faire découvrir aux jeunes participants l'univers du 9^e art par la pratique (écriture du scénario, recherches graphiques, dessins,

encrage, mises en couleurs...) Ce sont, d'ailleurs, bien souvent les situations sociales des jeunes participants qui sont prises comme sujet de création et d'écriture.

Pour le groupe SOS, « Ces jeunes sont avant tout des enfants, qui doivent être accompagnés grâce à des actions de prévention, de formation, de soin et d'insertion ».

Pour cette nouvelle édition, les participants au projet sont Maurane Mazars (auteure de *Tanz!* prix Révélation du Festival d'Angoulême en 2021), Claire Braud

(auteure de *La Forêt* éditée en 2021 et d'*On a mangé sur une île* éditée en 2019), Marianne Le Berre (illustratrice de *Seules les vagues savent* en 2023) et Amélie Pécot (bédéiste et illustratrice).

Voir groupe-sos.org/groupe-sos-culture



Un fonds pour la santé mentale des entrepreneurs

Harmonie Mutuelle, Apesa et Pavillon Prévoyance ont lancé un fonds pour renforcer l'information et la prévention en matière de santé mentale à destination des entrepreneurs.

58 % des dirigeants d'entreprise montrent des signes de détresse psychologique et se retrouvent souvent seuls pour y faire face. Pourtant, la santé, qu'elle soit physique ou mentale, constitue le premier bien immatériel de l'entreprise et impacte directement sa performance.

Pour accompagner et venir en aide à ces entrepreneurs fragilisés, Harmonie Mutuelle (qui accompagne 150 000 entrepreneurs), Apesa (association d'Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë) et Pavillon Prévoyance (union de mutuelles située en Gironde) ont lancé, début juin, un fonds voué à renforcer les dispositifs d'information et de prévention, à destination des entrepreneurs, en matière de santé mentale. La dotation initiale est fixée à

700 000 € sur 5 ans. Elle pourra être renouvelée par la suite.

Cette somme permettra « *d'organiser ou de financer toute action favorisant la prévention, l'information et la communication en matière de santé mentale des entrepreneurs ; de développer des actions de coopération avec des acteurs de la santé mentale et des ordres professionnels en relation directe avec les entrepreneurs ; de développer des actions de coopération avec des organisations, notamment universitaires, afin de conduire des recherches, actions et évaluations ; de verser des subventions en soutien à des actions permettant d'améliorer la santé mentale et globale des entrepreneurs* ».

Outre Apesa France, d'autres organisations œuvrant pour la santé des entre-



preneurs seront soutenues financièrement. Les projets seront choisis par un conseil d'administration composé de 11 membres : 6 représentants permanents d'Harmonie Mutuelle, 2 représentants permanents d'Apesa France, 2 représentants permanents de Pavillon Prévoyance et 1 administrateur désigné par les membres permanents, nommés pour 5 ans. Ce conseil est présidé par Michel Caillet, juge consulaire et administrateur d'Harmonie Mutuelle.

Mgen : l'égalité professionnelle femmes-hommes



Le 24 mai, la Mgen, en tant qu'employeur, a signé un nouvel accord pour l'égalité professionnelle femmes-hommes avec trois organisations syndicales sur quatre : CFDT, CGT et Unsa. Cet accord fait suite à celui signé en 2021, qui s'est traduit par un score de 98/100 à l'index salarial égalité professionnelle F-H (+ 6 points par rapport à 2021), un taux de féminisation du comité de direction de 55 % à fin 2023 et l'augmentation de la proportion des femmes dans les postes à forte responsabilité, entre autres.

Ce nouvel accord porte sur 4 domaines principaux : l'embauche, la formation professionnelle, la promotion professionnelle, la rémunération. S'y ajoute un 5^e domaine d'ac-

tion, la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel. Ce qui s'est, déjà, matérialisé par la signature de l'acte d'engagement StOpE (Stop au sexisme ordinaire en entreprise) en janvier dernier par Matthias Savignac, président de la Mgen.



Matthias Savignac

© Hervé Thouroude



UNE NOUVELLE MUTUELLE COMMUNALE

La commune de la Grande-Paroiſse, en Seine-et-Marne, 2945 habitants, propose depuis peu à ses habitants une « mutuelle communale » portée par France Mutuelle. Rappelons qu'une mutuelle communale, en fait un contrat groupe à adhésion facultative, veut répondre aux besoins de ceux qui ne bénéficient pas d'une couverture obligatoire comme, aujourd'hui, les salariés du privé et, bientôt, ceux du secteur public.

Cette réponse s'adresse, donc, aux seniors, aux personnes sans emploi, voire aux travailleurs indépendants. Les offres de mutuelles communales, apparues depuis une dizaine d'années, ont, en effet, vocation à proposer des prix plus attractifs que ceux des contrats individuels.

Selon France Mutuelle, 52 % des bénéficiaires de la Grande-Paroiſse ont choisi le niveau de garanties le plus élevé. Il s'agit en grande majorité d'adhérents seniors qui « trouvent en cette offre un bon moyen d'économiser sur leur contrat santé individuel (entre 10 et 20 % d'économies constatées sur l'année) ».

France Mutuelle est une mutuelle santé indépendante qui protège 160 000 personnes.



Engagés pour l'autonomie !

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis près de 60 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. Plus de six millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, et un accompagnement social personnalisé.

Le dividende sociétal du Crédit Mutuel

Challenge^s

Le 6 juin, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale (CMAF) « s'est félicité du succès de son "dividende sociétal", 500 jours après son lancement en janvier 2023 » (voir *La Lettre* n° 1793) explique un article de *Challenges* paru le même jour. Par ce dispositif la banque mutualiste s'engage « à mobiliser chaque année 15 % de son résultat net au financement de projets sociaux et environnementaux ». L'an dernier, ce dividende sociétal a représenté 439 millions d'euros, il sera porté à 617 millions en 2024. « Avec cet outil, nous allons au bout de la logique du mutualisme et de l'entreprise à mission », se félicite le président du CMAF, Daniel Baal, qui présentait les « premières

réalisations concrètes » de ce dividende, tout en précisant qu'il « existe grâce à [la] performance » de la banque (« un résultat net record en 2023 de plus de 4 milliards d'euros »).

Le Crédit Mutuel a, ainsi, lancé « son fonds de Révolution environnementale et solidaire: 363 millions d'euros y ont été alloués en 2023 ». Ont aussi été engagés « 68 millions d'euros pour des actions de mécénat et de philanthropie, et 8 millions pour développer des offres de "bancassurances solidaires" » comme, par exemple, « des prêts à taux zéro pour l'achat d'un vélo qui ont bénéficié à 50 000 personnes ».

« L'outil a, par ailleurs, financé l'achat

de 4 600 hectares de forêt entre l'Alsace et la Moselle [la forêt de Dambach, NDLR], le plus grand puits carbone du Grand Est. » En outre, le Crédit Mutuel est entré au capital de « Sweetch Energy, qui développe l'énergie osmotique »^[1] ainsi qu'à celui de Néolithe^[2]. Pour autant, selon l'ONG Reclaim Finance, le Crédit Mutuel continue « de financer l'expansion des énergies fossiles, notamment via ses produits d'assurances vie ». Pour l'ONG, avoir « un impact positif n'exonère pas de stopper ses impacts négatifs ».

^[1] Il s'agit de l'énergie tirée de la différence de salinité entre l'eau douce et l'eau de mer.

^[2] Néolithe fossilise les déchets ménagers non recyclables pour en stocker le carbone.

LE PREMIER IMMEUBLE COOPÉRATIF DE PARIS

Le Parisien

« Bienvenue dans le premier immeuble coopératif à Paris » titre *Le Parisien* du 5 juin qui décrit le quotidien de deux coopérateurs, bénéficiaires d'un appartement faisant partie d'un « bâtiment de logements sociaux dans le XX^e arrondissement, acheté et géré en coopérative ».

« Pour environ 950 euros par mois, charges comprises, le couple habite un agréable trois-pièces au 4^e étage, avec vue imprenable sur le Sacré-Cœur et la tour Eiffel, sans oublier les espaces communs: un toit-terrasse, une buanderie, un local à vélo, une salle de réunion... »

L'immeuble comprend 17 logements. Ces ménages font partie des fondateurs d'Utop, « la première coopérative d'habitants parisienne telle qu'elle est inscrite dans la loi

Alur de 2014 ». *Le Parisien* explique que c'est la coopérative HLM Coopimmo « qui a acheté et remis en l'état le terrain » et a, également, « financé l'emprunt sur 60 ans ». Les sociétaires ne sont pas « individuellement propriétaires de leur propre appartement mais ont un droit de jouissance de soixante ans ».

Chaque mois, les habitants mettent 5 à 15 euros de côté pour alimenter un fonds de solidarité qui « pourra par exemple aider les ménages en difficulté à payer leur loyer ».

Selon la Fédération française des coopératives d'habitants, « une trentaine de coopératives habitées existeraient en France et moins d'une centaine seraient en projets ».

Une « sécurité sociale » de l'alimentation

LE FIGARO

Selon *Le Figaro* du 9 avril, à « Bordeaux, des étudiants testent une "sécurité sociale" de l'alimentation » (SSA).

L'idée en a été « poussée par des chercheurs, militants écologistes et agriculteurs afin de lutter contre la précarité alimentaire tout en favorisant une agriculture durable ». Sur le modèle de la « Sécu », les bénéficiaires « cotisent selon leurs moyens, et reçoivent des crédits sur une "carte Vitale" alimentaire, qu'ils peuvent dépenser dans des commerces conventionnés ».

Durant un an, 400 Girondins tirés au sort^[1] « expérimentent ainsi l'accès à une

SSA, portée par le département de la Gironde et la ville de Bordeaux, avec l'association Acclimat'Action ».

Le Figaro donne l'exemple d'Émeline, une étudiante sage-femme de 21 ans, qui achète « yaourts, carottes, céréales, fromage râpé... dans une Biocoop du centre de Bordeaux ». Elle cotise, donc, selon ses ressources (10 euros minimum par mois), et « perçoit l'équivalent de 100 euros mensuels qu'elle peut [ainsi] dépenser ».

Mais, cette « générosité a un coût: le budget alloué à l'expérimentation s'élève

à 534 000 euros, financés à 40 % par les cotisations, le reste provenant de subventions publiques et de donations privées ».

Pour le sociologue Antoine Bernard de Raymond, « Si la cotisation solidaire était mise en place à l'échelle du pays, différents scénarios sont à l'étude, notamment des cotisations sur les salaires ou la valeur ajoutée des entreprises. » « Pas sûr que les Français soient prêts! » estime l'auteur de l'article.

^[1] Parmi des volontaires, précisons-le (voir acclimataction.fr).

Bulletin d'abonnement

à retourner par courrier à La Lettre ESS,
CIEM : 12, rue de l'Église, 75015 Paris, ou par
e-mail à contact@ciem.fr

Oui, je m'abonne*

1 AN / 23 NUMÉROS

270 € TTC (France)

285 € TTC (International)

2 ANS / 46 NUMÉROS

495 € TTC (France)

525 € TTC (International)

Nom

Prénom

Société

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

E-Mail

Mode de règlement

Chèque libellé à l'ordre de Ciem

Virement : Crédit Coopératif

RIB 42559-1000-08000933448-67

IBAN FR76-4255-9100-0008-0009-3344-867

BIC CCOOPFRPPXXX

Date & Signature

* Offre valable jusqu'au 31 décembre 2024. Tarifs TTC (TVA : 2.10 % sur l'abonnement). Tarifs réservés à la France métropolitaine et valables jusqu'au 31 décembre 2024. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant et vous pouvez vous opposer auprès de la CIEM à leur cession.

CIEM - 1827 - LES

La Lettre de l'Économie sociale, bimensuelle d'informations mutualistes, coopératives et associatives, est éditée par la Coopérative d'information et d'édition mutualistes (Ciem) - Rédaction, administration et abonnements : 12, rue de l'Église, 75015 Paris - Tél. : 01 44 49 61 00 - E-mail : contact@ciem.fr - Prix de vente au numéro : 12,30 € - Abonnement annuel (23 n°) : 270 € - Commission paritaire n° : 0525 1 83045 - ISSN : 0248-8957 - Fondateur : Jean-Louis Girodot - Présidents d'honneur : Georges Optat, Georges Rino - Directrice de la publication : Laurence Hamon - Directeur délégué : Philippe Marchal - Rédacteur : Jacques des Courtils - Imprimerie : Chateaudun Reprographie - L'autorisation d'effectuer des reproductions, par reprographie ou dans le cadre d'un panorama de presse diffusé sur Intranet, doit être obtenue auprès du Centre français du droit de copie (CFC). www.economiesociale.com.

LIVRE

Une Scop au microscope

L'ouvrage décrit une expérience concrète de Scop, dénommée La Fonderie^[1], et propose une « réflexion sur l'émancipation et la démocratie au travail ». L'histoire de cette coopérative débute en 1981 par la reprise par les salariés et salariées d'une entreprise métallurgique en faillite; ce afin de préserver les emplois. « Fondée alors par cinquante ouvriers [...], cette coopérative compte aujourd'hui près de 150 salariés. » Cependant, « entre les fondatrices et fondateurs retraités, celles et ceux encore en activité, et les salariés qui sont arrivés par la suite, le point de vue porté sur le projet coopératif est différent ». Ainsi, les fondateurs soulignent « souvent l'écart entre la dynamique de solidarité à ses débuts, et celle qui a cours aujourd'hui ». L'auteur met en évidence d'autres problèmes qui peuvent se poser comme ceux touchant à la répartition des bénéfices de l'entreprise. Ainsi que l'explique le directeur général (élu par l'ensemble des salariés), « L'égalitarisme c'est une chose, l'équité, c'est beaucoup plus difficile de la faire vivre au quotidien. Et ce n'est pas parce qu'on a des systèmes de rémunération, d'intéressement, de participation, qui sont égalitaires, qu'on est équitables. » Mais, comme le dit une des coopératrices « il y a tout le reste derrière, il n'y a pas que le partage des bénéfices. Il y a aussi le partage humain ». La place nous manque pour aborder l'ensemble des informations que l'on retire de la lecture de l'ouvrage; informations qui touchent aussi bien à la pratique de la démocratie, qu'aux conditions de travail, aux réussites, aux échecs, voire aux mécontentements... Retenons, toutefois, ces mots du directeur, déjà cité, selon lequel, c'est « la réussite économique [qui] permet la réussite sociale et non l'inverse ».



La forme de vie coopérative. Démocratie et émancipation au travail, Ada Reichhart, Éditions Le Bord de l'Eau, juin 2024, 260 p., 24 €.

^[1] La légende de l'unique photo de l'ouvrage permet de savoir qu'il s'agit de la Fonderie de La Bruche, à Schirmeck, dans le Bas-Rhin.

AGENDA

6 JUILLET • SAINTE-FOY-LÈS-LYON (RHÔNE)

Pour les jeunes aidants

La pause Brindille est une association qui soutient les jeunes aidants, de 7 à 25 ans. Ils ne sont que peu reconnus et accompagnés malgré le rôle essentiel qu'ils jouent. L'association organise tous les deux ans le Tribu Brindille Festival, « une journée de détente, de fête et de rencontres pour les enfants, adolescents et jeunes adultes qui prennent soin d'un proche malade, en situation de handicap ou d'addiction ».

Informations :

rencontres-jeunesse-aidante.fr

21 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE •

FRANCE ENTIÈRE

Sport contre cancers

Créé en 2014 par la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, le Triathlon des Roses (natation, cyclisme et course à pied) est un « événement sportif et solidaire accessible à toutes et tous », dédié à la recherche sur les cancers du sein, organisé à l'occasion d'Octobre rose. En 2023, près de 800 personnes ont relevé le « challenge du plus grand triathlon de France solidaire avec 70 637 km parcourus collectivement ».

Informations : triathlondesroses.fr

16 AU 18 OCTOBRE •

SAN JOSÉ (COSTA RICA)

Le développement territorial et humain

Le thème central du 34^e congrès international du Ciriec sera « Quelles stratégies pour un développement territorial et humain? ». Parmi les sujets traités, citons « Le développement humain en lien avec la santé, l'éducation, les droits; Politiques publiques et ESS (ESS et démocratisation, indicateurs et mesures, démocratie participative) ».

N.B.: prévu initialement en avril, cet événement a été reporté.

Informations : urlz.fr/pm5r

21 NOVEMBRE • PARIS

La protection sociale à la française

Organisée par Futurable International, cette session de formation veut faire le point sur « l'architecture du système français de protection sociale au regard de ses évolutions structurelles et de ses perspectives possibles ». L'accent sera mis sur les tensions que rencontre le modèle dans son ensemble et dans ses diverses composantes. (Sécurité sociale, complémentaires, chômage, aide et action sociales, etc.).

Informations : urlz.fr/qYz0

Papier : Navigator Universal 80 g. Provenance : Portugal - Setubal. Taux de fibres recyclées : 0 %. Eutrophisation : P_{tot} 0,09 kg/tonne de papier.



LE TRI + FACILE

